

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. GÉNÉRALE

TD/B/46/8 27 septembre 1999

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT Quarante-sixième session Genève, 18 octobre 1999 Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DÉVELOPPEMENT

Développement progressif du droit commercial international : trente-deuxième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Note du secrétariat de la CNUCED

Le secrétariat de la CNUCED appelle l'attention sur le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-deuxième session, qui s'est tenue à Vienne du 17 mai au 4 juin 1999 (A/54/17).

Conformément au paragraphe 10 de la section II de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, ce rapport est présenté au Conseil du commerce et du développement pour observations ou recommandations.

Le secrétariat de la CNUCED mettra à la disposition des participants à la session un nombre limité d'exemplaires de ce rapport, dans les versions linguistiques qu'il aura reçues.
